



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BURGNAC

N° 2026-22

**Séance du  
27 avril 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, le Conseil municipal de la commune de BURGNAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel REBEYROL, Maire.

Date de convocation :  
20 avril 2026

Nombre de membres :  
En exercice : 15  
Présents : 15  
Votants : 15

Résultat du vote :  
Pour : 15  
Contre : 00  
Abstentions : 00

**Présents :**

M. REBEYROL, MME LASCAUX, M. BARDOULAT, MME GADEAUD, M. BILLY, M. LAGRANDANNE, MME SCHILDGE, MME DURAND, M. PLOUVIER, M. MEYNIER, M. LAUTRETTE, MME DEMONT, Mme DHONT, MME MAZAUD, M. IMBERT,

**Absents :**

**Secrétaire de séance :**  
Mme Elodie DEMONT

Vote des taux d'imposition 2026

Par délibération du 11 avril 2025, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière bâti (TFB) : 36,04%  
Taxe foncière non-bâti (TFNB) : 71,54%  
Taxe d'habitation (TH) : 11,53 %

L'analyse du compte fiscal unique de l'exercice 2024 fait ressortir la nécessité de restaurer la capacité d'autofinancement nette de la collectivité afin d'assurer la pérennité des investissements.

A cet effet le conseil municipal propose une majoration des 3 taxes de 1%.  
Cette majoration entraîne une augmentation des recettes fiscales d'environ 3 397€.

**À la suite de ces informations, LE CONSEIL MUNICIPAL, À L'UNANIMITÉ**

- **Décide** d'augmenter les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les porter à :

TFB : 36,40 %  
TFNB : 72,26 %  
TH : 11,65 %

Fait et délibéré en mairie  
Les jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme

Le secrétaire de séance  
Elodie DEMONT

Le Maire,  
Michel REBEYROL